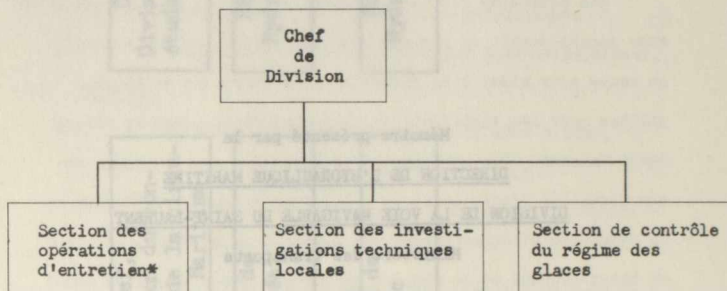


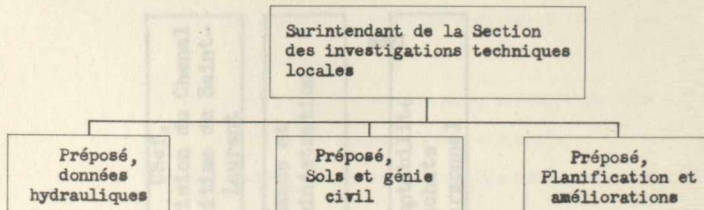
DIVISION DE LA VOIE NAVIGABLE DU SAINT-LAURENT

1. (Page 4, n° 2.1. a))

PRINCIPALES UNITÉS QUI DIRIGENT OU QUI ÉTABLISSENT LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

REMARQUE.—C'est à la section des investigations techniques locales qu'incombe le plus grand nombre de responsabilités dans le domaine des activités scientifiques de la Division. Toutefois, il fait aussi partie des attributions des deux autres sections de recueillir, de compiler et d'analyser des données. La Section des investigations techniques locales participe à des programmes combinés qui assurent un service dont jouissent les deux autres Sections.

2. (Voir la page 4, n° 2.1. c))

SCHEMA GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA SECTION DES INVESTIGATIONS TECHNIQUES LOCALES

3. (Voir la page 4, n° 2.2. a))

Les fonctions de la Division de la voie navigable qui peuvent proprement être assimilées à des activités scientifiques sont les suivantes: améliorer et entretenir les principaux chenaux de navigation, du lac Ontario au golfe Saint-Laurent; évaluer les besoins